

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 13 Septembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Michel LOYAT, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.4), M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON.

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET.

## Subventions aux associations intervenant auprès des Gens du voyage

**Rapporteur** : Alain LORIGUET, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant du budget 2018 : 10 000€
« Subventions aux associations-Gens du voyage »	Montant de l'opération : 6 000€

### Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », le Grand Besançon a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. De même, le schéma départemental 2013-2018 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de deux associations : Gadje et l'ASET.

### I. L'Association Gadje

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadje qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage (556 personnes domiciliées en 2017 sur le Doubs), leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. A ce titre, Gadje organise et veille au suivi RSA (revenu de solidarité active) des familles qui en sont bénéficiaires.

Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles, et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation.

Toutefois, certains accompagnements spécifiques nécessaires à une grande partie des familles présentes sur le territoire ne peuvent être actuellement aménagés du fait du manque de moyens humains et financiers de l'association.

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et Gadje ont lieu pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

En 2017, pour le département du Doubs, les salariés de l'antenne de Beure de Gadje ont accueilli et accompagné 320 familles.

Parmi celles-ci, 270 personnes ont été suivies au titre du RSA et ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle. 75 % des allocataires RSA sont des femmes. 48 allocataires ont moins de 25 ans.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA demeure complexe puisque la majorité du public suivi rencontre des problèmes d'illettrisme. Dans le cadre de cette action spécifique, l'association accompagne les gens du voyage dans la rédaction de lettres de motivation ou de C.V., l'inscription à Pôle Emploi ou dans des agences intérimaires. Egalement, elle assure pour les demandeurs l'ouverture de registres de métiers ou de commerce et le suivi lié à l'entreprise.

S'ajoute à ces démarches, un accompagnement administratif et social au sens large qui couvre un ensemble de besoins quotidiens. En effet, l'illettrisme étant largement présent dans la communauté (les femmes sont les plus touchées, 82 % des femmes suivies par l'association), l'autonomie sociale est relativement faible.

Cela concerne toutes les formalités légales (demandes de carte d'identité ou de passeport, droits de succession, contacts intermédiaires avec notaires, huissiers de justice...), et notamment le domaine de la santé à travers, par exemple, l'instruction de dossier CMU (couverture maladie universelle) et AAH (Allocation Adulte Handicapé).

En outre, l'association apporte à ses adhérents une aide éducative budgétaire comprenant des ouvertures de comptes bancaires, des suivis de tenue de cahiers de compte (42 en 2017), des demandes d'aides financières ponctuelles.

En complément, pour faire face aux difficultés rencontrées par plusieurs ménages en 2017, l'antenne de Beure a formé diverses requêtes pour l'obtention des aides suivantes :

- 22 aides financières accordées par la commission locale de coordination (Département du Doubs)
- 8 accès à une épicerie sociale,
- 10 familles accueillies par le Secours Catholique,
- 16 prêts pour l'acquisition d'une caravane de 6 000 à 8 000 € chacun octroyés par la CAF du Doubs,
- la mobilisation du Fond de Solidarité pour le Logement au bénéfice de 10 familles.

Enfin, en matière d'habitat, l'association est très sollicitée autant par les gens du voyage que par les partenaires (collectivités territoriales notamment) pour intervenir dans l'étude des problématiques rencontrées, et l'accompagnement des familles sédentarisées.

Au titre de l'année 2018, l'association **Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000€** afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon.

## **II. L'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)**

L'association promeut la scolarisation des enfants des Gens du Voyage. L'objectif étant de transmettre les savoirs de base en lecture et écriture dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Elle défend le droit à l'école, et par voie de conséquence le droit au stationnement des familles ayant des enfants à scolariser.

Le droit commun s'applique en tous points aux enfants Tsiganes qui doivent suivre une scolarité dans les mêmes conditions que les autres élèves.

Par l'action de ses antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » - et en collaboration avec les familles, les institutions et les différents partenaires associatifs, l'ASET s'inscrit dans une mission qu'elle qualifie de « mission citoyenne » dont le but est d'éviter une relation discontinue avec l'école.

Les antennes scolaires représentent donc une véritable passerelle pour les enfants de moins de 6 ans vers la maternelle. Si le besoin s'avère nécessaire, l'ASET organise une veille quotidienne pour encourager la fréquentation scolaire des enfants d'âge élémentaire (6-12 ans).

Pour les collégiens, jusqu'à 16 ans, l'association va intervenir de différentes façons. Elle propose un soutien pédagogique aux adolescents qui suivent un enseignement à distance (CNED). Elle participe également à la mise en place de dispositifs d'accueil en collège qui ont pour objectif de limiter le décrochage scolaire et de susciter l'envie d'apprendre.

Une enseignante avec une ASM intervient donc sur les aires de stationnement des gens du voyage du Grand Besançon. L'ensemble des enfants âgés de moins de 11 ans présents sur l'aire des gens du voyage de la Malcombe, sont inscrits à l'école Jules Ferry à Besançon.

En 2017, sur le territoire intercommunal, l'enseignante avec l'ASM est intervenue à raison de 2 demi-journées par semaine principalement sur le secteur de Saône.

La priorité a en effet été donnée au suivi de deux familles pour favoriser une scolarisation régulière et une inclusion en collège. Les interventions de l'ASET s'inscrivent ici dans la continuité du travail effectué au cours des années précédentes auprès des mêmes familles. Les résultats restent fragiles et la situation exige un accompagnement hebdomadaire soutenu.

A Besançon, quelques visites ont été effectuées sur l'aire de la Malcombe pendant l'année scolaire mais l'activité a diminué suite aux interventions directes de l'Education Nationale auprès des familles présentes.

Par conséquent, les missions de l'ASET, même en diminution sur le secteur de Besançon, doivent être poursuivies pour veiller au maintien des avancées acquises et soutenir une scolarité en école primaire souvent discontinue.

Le financement de l'ASET permet notamment d'assurer le fonctionnement quotidien des ASM et de l'association : entretien, consommations, matériel pédagogique, etc.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2017, l'ASET sollicite donc auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000€.

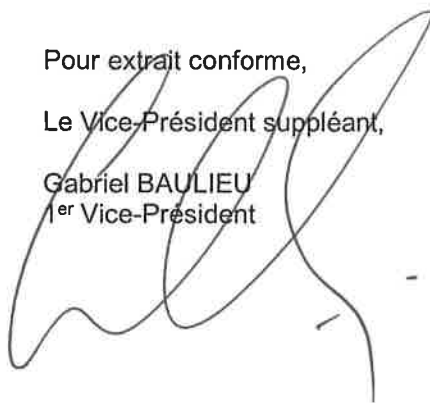
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2018, à l'association Gadje pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil,
- d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2018, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 25 SEP. 2018



Contrôle de légalité